

Avis du 10 février 2021 de l'ARS La Réunion relatif à la prise par le préfet de La Réunion de mesures générales nécessaires pour limiter la circulation du virus covid-19 dans le département de La Réunion

Du 2 au 8 février 2021, le taux d'incidence de la Covid-19 à la Réunion est de 67,2 pour 100 000 habitants, en augmentation constante par rapport aux semaines précédentes, traduisant une circulation active du virus dans toutes les classes d'âge.

A ce jour, 51 cas de variants du coronavirus sont confirmés à La Réunion, dont 43 dits « sud-africains », 7 dits « britanniques » et 1 dit « brésilien ». Ces variants sont considérés comme présentant une plus forte transmissibilité, et donc un risque accru de dispersion accélérée de l'épidémie.

Des cas groupés dans le milieu scolaire ont été constatés ce qui a conduit à l'isolement des contacts à risques, et à la fermeture de classes.

En population générale, le Haut Conseil de Santé Publique recommande, dans un avis du 21 janvier 2021 de renforcer les mesures de prévention, dites mesures-barrières, en raison de la plus grande transmissibilité des variants d'intérêt actuel, en augmentant la distance interindividuelle, qui était d'au moins 1 mètre jusqu'à présent, à 2 mètres,

L'accueil des enfants en milieu scolaire, ou lors des activités périscolaire, ne permet pas de garantir le respect de la distance de 2 mètres.


La Société Française de Pédiatrie recommande, dans un avis du 27 octobre 2020, d'étendre le port du masque aux enfants en collectivité dès l'âge de 6 ans. Il n'est pas constaté à ce jour de signaux mettant en cause une atteinte à la santé de l'enfant du fait du port du masque.

En conséquence, l'ARS de La Réunion est favorable à la mise en œuvre de l'obligation de port du masque de protection pour les enfants dès 6 ans dans les établissements scolaires et lors des activités et regroupements périscolaires, à l'exception :

- des enfants en situation de handicap munis d'un certificat médical justifiant de cette dérogation
- des activités sportives de plein air.

Pour la directrice générale,

Le directeur général adjoint



Étienne BILLOT